



Conditions Générales de Vente

Camping La Sardane 2026

Art. 1 – Identification des occupants

Les noms, prénoms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont les hébergements ou les emplacements doivent être précisés lors de la réservation.

La réservation doit être effectuée par l'un des participants au séjour, qui sera désigné comme **contractant principal** et devra obligatoirement être présent pendant toute la durée du séjour.

⚠ Le jour de l'arrivée, si le **contractant principal** n'est pas présent et que le camping n'a pas été informé au préalable, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès et d'annuler la réservation, sans remboursement.

La location est personnelle : aucune réservation pour le compte d'un tiers, aucune cession ou sous-location n'est autorisée. Le non-respect de cette clause entraînera l'annulation du contrat et la perte de l'acompte versé lors de la réservation.

⚠ Important : Les demandes de réservation faites par des personnes mineures non accompagnées de leurs représentants légaux (Art. 389 du Code civil) ne peuvent être acceptées.

Art. 2 – Réservation et paiement

La réservation ne devient effective qu'après accord du camping (confirmation par courrier ou mail) et réception du versement comprenant :

- 30 % d'acompte de la totalité du séjour
- Frais de dossier : 10 € en basse saison et 20 € en haute saison (cf. tarifs sur le site internet).

Le **solde du séjour** doit être réglé :

- **Au plus tard le jour de l'arrivée** si paiement en carte ou espèces ou ANCV,
- **1 mois avant l'arrivée** si règlement par chèque bancaire.

En cas d'arrivée décalée, le solde doit obligatoirement être réglé **1 à 2 jours avant la date d'arrivée initiale**, sous peine d'annulation du séjour.

Moyens de paiement acceptés :

- Carte bancaire (CB)
- Espèces, dans la limite de 1 000 € maximum par séjour
- Chèques vacances ANCV et ANCV Connect
- Chèque bancaire (uniquement s'il est reçu 1 mois avant la date d'arrivée)

Si le paiement n'est pas effectué au jour de l'arrivée, la Direction se réserve le droit de :

- Refuser l'accès au camping, ou
- Appliquer des pénalités de retard.

Un **départ anticipé volontaire** ou des **nuits non consommées** ne donneront lieu à **aucun remboursement**.

 Une fois la réservation validée, tout départ anticipé volontaire ou toute nuit non consommée ne donne droit à aucun remboursement.

Retard de paiement

En cas de non-paiement à la date convenue, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées, sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Ces pénalités sont calculées à un taux annuel égal à **trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur** à la date de facturation.

Pour les clients professionnels (personnes morales ou commerçants), une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros** sera également exigée, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce.

Aucun acompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

En cas de non-paiement persistant, le camping se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation, sans préjudice des sommes déjà versées ou restant dues.

Art. 2bis – Acceptation des CGV et du règlement intérieur

Le paiement de l'acompte vaut **acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur du Camping La Sardane**.

Le vacancier déclare en avoir pris connaissance et **ne pourra contester ne pas en avoir été informé**.

Les Conditions Générales de Vente (CGV) et le Règlement Intérieur sont accessibles sur le site internet du camping, peuvent être demandés par e-mail auprès de la réception, et sont automatiquement envoyés avec nos e-mails d'option et de confirmation de réservation.

Art. 3 – Demandes particulières

Les demandes particulières doivent être **spécifiées par écrit** (courrier ou e-mail) au moment de la réservation.

Inventaires des logements :

Les vacanciers ne peuvent demander **aucun changement d'inventaire** des locatifs. Les inventaires sont disponibles sur le **site internet** du camping.

Attribution des logements et emplacements :

La Direction **ne peut garantir ni le numéro d'emplacement, ni le secteur**, les emplacements étant attribués **selon disponibilités**.

Le vacancier est tenu de **vérifier sur le plan du camping l'emplacement correspondant à la gamme sélectionnée** avant la validation de sa réservation.

Art. 4 – Arrivées et départs

- **Mobil-homes** : réservations à la semaine (mercredi, samedi ou dimanche, hors courts séjours). Arrivée après **16h**, départ avant **10h**. Un créneau de départ doit être pris à la réception (entre 8h et 10h). Départ anticipé possible avant 8h avec procédure spécifique. Les arrivées tardives sont possibles, il est conseillé de prévenir la réception afin que le personnel puisse expliquer la procédure et préparer votre accueil.
- **Emplacements** : disponibles après **14h**, départ avant **12h**.

Art. 5 – Retard d'arrivée

En cas de retard, il est impératif de prévenir le camping.

- Si le **solde du séjour a été réglé**, le logement ou l'emplacement reste réservé pendant **36 heures** à compter de la date d'arrivée prévue.
- Si le vacancier **n'arrive pas le jour prévu**, qu'il **ne répond ni aux e-mails ni aux appels** et que le **solde n'a pas été réglé**, la Direction se réserve le droit d'annuler la réservation et de remettre le logement ou l'emplacement en location.
- Si le vacancier a prévenu qu'il souhaite arriver **1 à 2 jours après la date initialement prévue**, le **solde doit impérativement être réglé au plus tard 2 jours avant la nouvelle date d'arrivée annoncée**, faute de quoi la réservation pourra être annulée.

 Aucune réduction, aucun remboursement et aucune compensation ne seront accordés en cas d'arrivée tardive, de départ anticipé ou de **nuits non consommées**.

Art. 6 – Annulation

En cas d'annulation, aucun acompte ne sera remboursé, sauf si vous avez souscrit à la **garantie annulation** et respectez strictement ses conditions de forme et de fond.

Modification tardive du séjour :

Si un vacancier contacte le camping **moins d'un mois avant la date d'arrivée** pour raccourcir son séjour, cette modification sera considérée comme une **annulation partielle**. Dans ce cas, le vacancier pourra être tenu de payer les **nuits annulées** conformément aux conditions de paiement et de non-remboursement des nuits non consommées.

Report interdit :

Une annulation, totale ou partielle, ne peut donner droit ni à un **report de séjour**, ni au **report de l'argent versé**, que ce soit sur la saison en cours ou sur la saison suivante.

Complément – Modification de date après validation :

Après validation du séjour, tout **changement de date** est considéré comme une **annulation du séjour initial** et la création d'un **nouveau séjour**, appliquant les mêmes conditions que celles prévues pour une annulation classique.

Art. 7 – Capacité d'accueil

Le nombre de personnes par hébergement ou emplacement ne doit jamais excéder la capacité prévue :

- Hébergements : **2 à 10 personnes** (selon la gamme d'hébergement),
- Emplacements : **6 personnes dont 4 adultes max**

Enfants et nourrissons comptent comme une personne (1 bébé = 1 pers).

Un seul véhicule est autorisé par réservation (sauf pour une tribu de 10 personnes ou plus, qui peut bénéficier de 2 véhicules). Les véhicules supplémentaires devront stationner sur le parking payant situé à l'entrée du camping ou à l'extérieur.

Sur les emplacements, sont autorisés :

- 1 camping-car ou van / 1 remorque (avec véhicule dessus) /tente,
- **Ou 1 caravane accompagnée de 1 véhicule et tente.**

Sont considérés comme **véhicules uniquement les moyens de conduite** (voiture, moto, quad, etc.), et non les éléments destinés au couchage (caravane, remorque aménagée, van, véhicule emménagé etc.). Tout véhicule supplémentaire sera automatiquement facturé et devra stationner au parking de nuit.

De même, tout équipement prévu sur l'emplacement mais stationné au parking de nuit sera **facturé en supplément**, selon les tarifs en vigueur.

Art. 8 – Bracelets

Un bracelet permanent sera remis dès l'âge de 5 ans pour toute la durée du séjour. Le port du bracelet est obligatoire pour accéder au camping et aux activités. Le non-respect peut donner suite à une exclusion sans remboursement (Perte du bracelet = 3 €).

Art. 9 – Règlement intérieur

Le camping dispose d'un règlement intérieur applicable à toutes les personnes présentes. Toute réservation implique l'acceptation de ce règlement.

 Tout manquement peut entraîner l'expulsion immédiate, sans remboursement ni indemnité.

Art. 10 – Mineurs

- **10.1** : Les mineurs non accompagnés de leur(s) représentant(s) légal(aux) (Art. 389 du Code civil) ne sont pas admis.
 - **10.2** : Tout non-respect entraîne l'exclusion immédiate, sans remboursement.
 - **10.3** : Les enfants restent sous la responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux) en toutes circonstances. Après minuit, ils doivent impérativement être accompagnés.
-

Art. 11 – Clubs enfants

- **Jardin des bambins** : activités gratuites pour enfants dès 5 ans (limitées à 25 enfants), du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (sous réserve de places) pendant les grandes vacances scolaires.
 - **Club des écureuils** : réservé aux enfants de 2 à 5 ans non révolus, propres. 3 sessions par semaine, limitées à 8 enfants.
-

Art. 12 – Animaux

- Animaux refusés selon les dates affichées sur le site internet sauf dans les gammes woofi qui sont autorisées toute la saison.
- Chiens de catégories 1 et 2 strictement interdits.
- Chiens autorisés : De moins de 25kg uniquement, en laisse, besoins ramassés.

 La Direction n'est pas responsable de la présence d'insectes ou animaux liés à la vie en plein air.

Art. 13 – Visiteurs

Les visiteurs sont admis sous conditions :

Les visiteurs sont autorisés au Camping La Sardane, mais ne pourront ni accéder aux **activités** ni à l'**espace aquatique**, et devront stationner leur véhicule à l'extérieur de l'établissement.

Tout visiteur doit **présenter une pièce d'identité valide** à la réception afin de se munir d'un bracelet adapté.

Les visiteurs et vacanciers sont **tenus de se référer au Règlement Intérieur** de l'établissement et d'en respecter strictement les termes.

Art. 14 – Tarifs

- Les tarifs varient selon la période et le logement.
 - La grille tarifaire n'est plus publiée mais disponible en simulation en ligne.
 - Le principe de tarification dynamique s'applique (prix susceptibles d'évoluer).
 - Les séjours sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la réservation.
 - **Taxe de séjour** : 0,86 € par adulte et par nuit, non incluse.
-

Art. 15 – Responsabilité – Vol et détérioration d'effets personnels

La Direction ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol, de la détérioration ou de tout dommage relatif aux effets personnels des vacanciers ou de leurs visiteurs, que ce soit dans les hébergements, véhicules, installations communes ou tout autre espace du camping.

Il appartient aux vacanciers de souscrire, s'ils le souhaitent, une assurance couvrant leurs biens personnels. Aucun recours ne pourra être exercé contre le camping en cas de sinistre.

Art. 16 – Facturation

- La facture est **établie à la fin du séjour** et envoyée par e-mail au **contractant principal**, c'est-à-dire la personne qui a effectué la réservation.
 - La facture est **immodifiable** et ne peut être établie au nom d'un autre participant au séjour.
 - Une attestation de séjour pourra être fournie en complément de la facture, sur demande auprès de la réception, et **ne pourra être délivrée avant la fin du séjour**
 - La facture comprend le détail des prestations réservées, le montant total, les taxes applicables et toute option ou service supplémentaire consommé durant le séjour.
-

Art. 17 – Assurance et responsabilité civile

- Les vacanciers sont responsables de tout dommage causé à des tiers ou aux installations du camping.
 - Il est recommandé de souscrire une **assurance responsabilité civile personnelle** couvrant ces risques.
-

Art. 18 – Force majeure

- Le camping ne pourra être tenu responsable des incidents liés à des événements imprévisibles : catastrophes naturelles, tempêtes, inondations, épidémies, fermetures obligatoires.
 - Les remboursements éventuels sont soumis aux conditions de la **garantie annulation**, le cas échéant.
-

Art. 19 – Litiges

- Tout litige relatif aux CGV ou au séjour sera soumis à la juridiction compétente du **tribunal du lieu du camping** (Argelès-sur-Mer, France).
 - Les parties peuvent recourir à une **médiation** avant toute procédure judiciaire.
-

Art. 20 – Protection des données personnelles

- Les informations personnelles collectées (nom, prénom, date de naissance, e-mail) sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations et la communication avec le vacancier.
 - Les clients disposent d'un droit de consultation, modification ou suppression de leurs données, conformément à la **RGPD**.
-

Art. 21 – Contact officiel

- Toute demande de modification, annulation ou réclamation doit être adressée à :
 - **E-mail** : contact@campinglasardane.fr
 - **Téléphone** : 04 68 81 10 82